Signature électronique :

I) Définition

Une signature électronique (appelé aussi signature numérique) permet d'assurer l'intégrité d'un document électronique (de vérifier si le document n'est pas falsifié) et de pouvoir authentifier son auteur (qui doit être identifié par le lecteur du document).

Contrairement à la signature écrite, elle est invisible directement mais elle correspond à une suite de caractère.

Par exemple lors de l'envoi d'un courriel, le contenue est codé puis envoyé; à la réception le code est vérifié puis validé pour authentifié l'auteur du courriel.

II) Avantages de la signature électronique

La signature électronique est un élément-clé de la dématérialisation. De fait, elle dispose des mêmes atouts : raccourcissement des délais de traitement des dossiers et de prise de décision, suppression des délais et des coûts de traitement des courriers liés à la mise sous pli et à l'affranchissement. Les progrès accomplis dans les technologies de cryptographie ont permis leur simplification. Il est désormais possible d'intégrer la signature électronique sous forme d'un « bouton » dans une application. Il existe aussi des applications de parapheurs électroniques, qui respectent le circuit de validation des documents dans l'entreprise.

III) Inconvénients de la signature électronique